



Stationnement sur rue en période hivernale

Sur le territoire de McMasterville, il est interdit de stationner un véhicule routier sur les chemins publics, entre 2 h et 7 h, du 1er décembre d'une année au 31 mars de l'année suivante.

Cette année, il y aura une atténuation de ce règlement pour ainsi permettre aux citoyens de garer leur véhicule sur la rue lorsqu'aucune opération de déneigement n'est prévue et que la réglementation en vigueur l'autorise.

Il est de votre responsabilité de vérifier quotidiennement, dès 17 h si le stationnement sur rue est permis.



INFO-DÉNEIGEMENT:

450 467-3580 OPTION #2

Le message sera disponible, dès 17 h, quotidiennement, afin de vous informer des opérations de déneigement prévues pour la nuit suivante.



Il est à noter que d'autres moyens de communication seront offerts à la population mcmastervilloise dans les prochaines semaines. Surveillez nos publications !

STATIONNEMENT ALTERNATIF

Lorsque des opérations de déneigement seront prévues, le stationnement sur rue demeurera interdit.

À cet effet, une partie du stationnement de la patinoire couverte (située au parc Gilles Plante) sera à la disposition des citoyens pour une durée maximale de 24 h consécutives.

Merci d'utiliser la section du stationnement en surbrillance sur le plan ci-joint.



N'OUBLIEZ PAS QUE VOUS DEVEZ RESPECTER LES RÈGLES DE STATIONNEMENT EN TOUT TEMPS

Pour en savoir plus : info@mcmasterville.ca / 450 467-3580

REMORQUAGE

Il est important de noter que lorsque l'interdiction de stationner votre véhicule sur la rue durant la nuit sera en vigueur, les contrevenants s'exposeront à ce que leur véhicule soit remorqué et entreposé à la fourrière.

Tarif pour le remorquage :

- Véhicule de moins de 2 500 kg : 150 \$
- Véhicule de plus de 2 500 kg : 225 \$



Tarif pour l'entreposage à la fourrière :

- Véhicule de moins de 2 500 kg : 32,50 \$/jour
- Véhicule de plus de 2 500 kg : 50 \$/jour

POUR RÉCUPÉRER VOTRE VÉHICULE

La marche à suivre pour récupérer votre véhicule peut différer d'un cas à l'autre.

Dans tous les cas, veuillez vous assurer d'avoir en votre possession:

- Certificat d'immatriculation du véhicule
- Permis de conduire

Fourrière Beloeil
194, rue Carpentier
Saint-Mathieu-de-Beloeil



Pour plus d'information,
veuillez communiquer avec le
Groupe Laberge au 450 651-1666
ou visitez le www.groupelaberge.ca

SYSTÈME DE COMMUNICATION ET D'ALERTE À LA POPULATION

UN MOYEN IDÉAL POUR COMMUNIQUER AVEC VOUS !



MAINTENANT DISPONIBLE POUR
LES CITOYENS DE MCMASTERVILLE

COMALERTE

COMALERTE est idéal pour communiquer rapidement avec vous lorsqu'il est notamment question de :

- Avis d'ébullition ou d'interdiction de consommer l'eau du robinet;
- Mesures à prendre en cas de panne électrique prolongée;
- Avis de modification des collectes d'ordures, des bacs de recyclage ou des organibacs;
- Fermeture de rue;
- Et plusieurs autres.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT AU

WWW.MCMASTERVILLE.CA

(RUBRIQUE SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION)

**Pour plus d'information, veuillez
communiquer avec nous
à l'adresse info@mcmasterville.ca
ou par téléphone au 450 467-3580**